Menacé d'extinction

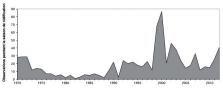
Le Râle des genêts est l'une des espèces les plus menacées dans notre pays: il est en danger d'extinction. Au début du 20ème siècle, c'était un nicheur répandu sur le Plateau suisse, qui empêchait les gens de dormir en raison de ses cris nocturnes continus. Au milieu du 20ème siècle, il nichait encore régulièrement dans notre pays, mais avait déjà disparu de certaines régions. Par la suite, ses effectifs ont encore massivement diminués en Suisse et dans toute l'Europe de l'Ouest.

Distribution du Râle des genêts vers 1950...





Dans le cadre du programme de conservation, l'ASPO/ BirdLife Suisse a pu sauver de nombreuses nichées ces 15 dernières années. Dans certaines régions, on peut à nouveau entendre le Râle des genêts plus régulièrement. Mais sans mesures ciblées, il n'a toujours pratiquement aucune chance d'élever avec succès une nichée.



Observations de Râles des genêts pendant la saison de nidification

Une exploitation extensive des prairies n'est pas seulement favorable au Râle des genêts, mais aussi à d'autres espèces, dont quelques-unes figurant sur la Liste rouge suisse:

- · Perdrix grise CR
- · Pipit farlouse VU
- · Caille des blés LC
- · Bergeronnette printanière NT
- · Vanneau huppé CR
- · Tarier des prés VU
- · Alouette des champs NT
- · Tarier pâtre NT
- · Alouette Iulu VU
- · Bruant proyer VU

CR = au bord de l'extinction; EN = en danger; VU = vulnérable; NT = potentiellement menacé; LC = non menacé

Un oiseau des prairies extensives

Le Râle des genêts vit très discrètement au coeur des prairies. Il quitte rarement le couvert de la végétation. Lorsqu'il n'est pas en migration vers ses quartiers d'hiver africains, il se déplace surtout en marchant.

Le Râle des genêts a besoin de:

- Prairies diversifiées fauchées très tardivement et riches en nourriture (insectes, limaces, escargots, lombrics).
- A partir de 30 cm de haut, le pré possède une couverture suffisante pour le Râle des genêts.
- La végétation ne doit cependant pas être trop dense, car le Râle des genêts doit pouvoir s'y déplacer aisément à pied. Les prés non fauchés pendant plusieurs années peuvent devenir impénétrables pour l'oiseau et sont envahis de ligneux.
- Au début de la saison de nidification, lorsque la végétation n'est pas encore assez haute, ainsi qu'en été lorsque les prés sont fauchés, le Râle des genêts doit pouvoir trouver d'autres couverts (friches buissonnantes, bordures, buissons isolés) pour y muer ses plumes avant de partir en migration et pour l'élevage des jeunes.
- Le Râle des genêts doit pouvoir mener à bien sa nichée. Depuis la construction du nid jusqu'à ce que les jeunes puissent voler, il lui faut deux mois. Une fauche très tardive est donc décisive pour sa survie.

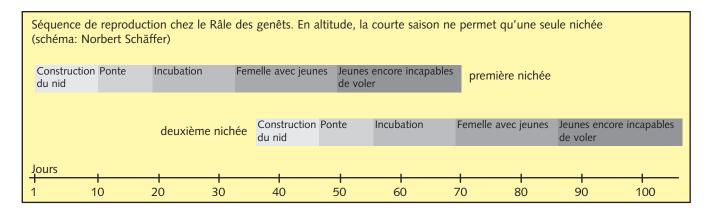
Son chant le trahit



Le Râle des genêts a besoin de prairies extensives diversifiées, avec une couverture végétale suffisante et une fauche tardive.

Le Râle des genêts est à peine plus gros qu'un Merle. Il vit discrètement dans les prairies, les observations visuelles sont rares. A basse altitude, le Râle des genêts arrive début mai. Dans les montagnes, son arrivée est plus tardive: entre mi-juin et début juillet.

La présence du Râle des genêts est avant tout détectable par sa voix: une sorte de **raclement sonore bisyllabique** "crrr crrr", portant jusqu'à 1 km et répété inlassablement au même rythme pendant la nuit entre 23h00 et 4h00. Son chant est comparable au son produit par le passage de l'ongle sur les dents d'un peigne. Parfois, on entend aussi quelques strophes isolées la journée.



Que pouvons nous faire pour le Râle des genêts?

Nous tous:

Signaler rapidement les observations de Râles des genêts à l'ASPO/BirdLife Suisse, à la Station ornithologique suisse ou sur www.ornitho.ch.

En sortie:

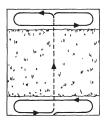
Pas de dérangements dans les prairies et les bords de marais. Rester sur les chemins et ne pas laisser courir les chiens.

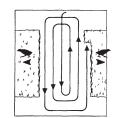
Les exploitants:

L'avenir du Râle des genêts est entre vos mains. Favoriser les prairies extensives sans fumure et avec fauche tardive. Surface minimale: 1 ha.

Si vous avez un Râle des genêts sur votre parcelle:

- Fauche tardive: selon la date d'arrivée du Râle des genêts à partir du 1^{er} ou du 15 août.
- Le foin peut être utilisé comme fourrage pour les chevaux ou des races anciennes de bétail (p. ex. les vaches écossaises) ou comme litière.
- Faucher de petites surfaces: si possible ne pas tout faucher en même temps, mais procéder par petites surfaces en étalant sur le temps.
- Technique de fauche permettant la survie de la femelle et des poussins: faucher lentement (env. 5 km/h) et de manière à ce que les oiseaux puissent fuir et se remettre à couvert:





 Laisser des bandes-abri non fauchées d'au moins
5 m de largeur, le long des fossés ou des cours d'eau. Attention: le Râle des genêts évite les bords de routes fréquentées ainsi que les lisières de forêt.

La Confédération et les cantons indemnisent les mesures de compensation écologique et celles en faveur du Râle des genêts.

Un programme de conservation international

Le Râle des genêts est menacé dans toute l'Europe de l'Ouest. Il avait pratiquement disparu de Suisse à la fin du 20ème siècle. Le programme de Conservation européen est coordonné par BirdLife International, l'organisation faîtière internationale de protection de la nature et des oiseaux, qui a des associations partenaires dans plus de 100 pays et 2,5 millions de membres.

Des programmes de protection sont en cours dans toute l'Europe, notamment aussi en Europe de l'Est avec le soutien de l'ASPO/BirdLife Suisse. Par exemple en Hongrie, Pologne, Lettonie ou Biélorussie, pays où le Râle des genêts est encore assez répandu dans les prairies extensives.

Avec la loi sur l'agriculture et les ordonnances sur les paiements directs et sur la qualité écologique, il existe en Suisse la possibilité de protéger les prairies dans lesquelles chantent des Râles des genêts et d'indemniser les exploitants pour le manque à gagner.

Dans le cadre de la Convention de Berne du Conseil de l'Europe, la Suisse s'est engagée à prendre des mesures de protection pour la sauvegarde du Râle des genêts. En Suisse, c'est l'Association Suisse pour la Protection des Oiseaux ASPO/BirdLife Suisse qui s'occupe de ce projet dans le cadre du programme de conservation des oiseaux en Suisse de l'ASPO/BirdLife Suisse, de la Station ornithologique et de l'Office fédéral de l'environnement OFEV. L'ASPO coordonne les mesures en faveur du Râle des genêts et mène les discussions avec les exploitants et les services cantonaux concernés.

L' ASPO/BirdLife Suisse

L'Association Suisse pour la Protection des Oiseaux ASPO/BirdLife Suisse est le partenaire suisse de BirdLife International avec 63'000 membres, 450 sections locales, 18 associations cantonales et 2 organisations nationales. L'ASPO s'engage avec ses sections locales pour la conservation des oiseaux et de leurs habitats. Elle organise notamment des campagnes pour la protection des haies, des vergers traditionnels BirdLife et des forêts.

Internet: www.birdlife.ch/raledesgenets

© ASPO/BirdLife Suisse, 2013 (2ème édition) Auteurs: Werner Müller, Lionel Maumary, Eva Inderwildi



Le Râle des genêts – un oiseau des prairies menacé



Association Suisse pour la Protection des Oiseaux ASPO/BirdLife Suisse

La Sauge CH-1588 Cudrefin Tél 026 677 03 80 Fax 026 677 03 87 aspo@birdlife.ch www.birdlife.ch CP 80-69351-6

5